



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 16 juillet 2018

**N°141/07/2018 : PROGRAMME "ACTIONS COEUR DE VILLE" - CONVENTION CADRE**

*L'an deux mille dix-huit, le lundi 16 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 juillet 2018.*

**Etaient présents : 32**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs : 10**

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Nicole ROUSSEL, Angèle LOUCHART à Véronique LAGARRIGUE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Absents : 3**

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le programme « Action cœur de ville » vise à conforter le rôle de maillon indispensable de la structuration du territoire français des « villes moyennes ». Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation avec les acteurs économiques du territoire, ce programme vise à donner les moyens aux territoires d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Engagée depuis de nombreuses années en faveur de la dynamisation du centre-ville, Montauban a pu mettre en avant la maturité de son projet de territoire et l'a traduit dans un programme d'actions chiffré et planifié reposant sur un diagnostic solide et partagé avec les acteurs économiques locaux.

Forte de ce travail préalable, la ville de Montauban souhaite s'engager dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et bénéficier ainsi des premiers investissements des partenaires financiers signataires : ANAH, Action Logement, Caisse des Dépôts, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Office du Commerce et de l'Artisanat de Montauban/ALBACENTRE, Tarn et Garonne Habitat.

Cette convention-cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme pour la commune de Montauban et expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche en précisant leurs engagements réciproques.

Ce Programme « Action cœur de ville » intègre 5 axes majeurs :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Et deux axes transverses : numérique/innovation et transition écologique.

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du projet sont assurés par un comité de projet présidé par le maire de Montauban.

Chaque année, un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année sera signé, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions.

Vu la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Montauban jointe en annexe ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Montauban,
- autoriser Madame le Maire à signer cette convention cadre ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**19 JUIL. 2018**

De sa publication et/ou notification le :

**19 JUIL. 2018**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 juillet 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

